

L'an deux mil quinze et le vingt trois avril à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur LOVISA Jean-Pierre.

Présents : Tous les élus en exercice

Secrétaire de séance : Catherine MARTHOUD

Communauté de communes

Monsieur le Maire nous informe que la CCY a voté les différents budgets. Il nous signale un déficit de 300 000 € pour obtenir l'équilibre budgétaire annuel, qui sera comblé par les reliquats des années précédentes. Une augmentation de 3% aura lieu sur les prochains impôts locaux. Par ailleurs le prix de l'eau augmentera de 0.10 €/m3 pour compenser en partie la baisse des aides départementales.

Délibération n°15-2015 DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2015 POUR LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITES ERP

Le Maire rappelle que la commune avait l'obligation de se mettre en conformité aux règles d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015. Un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) a été réalisé, il convient maintenant de le mettre en application en réalisant les travaux définis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de la mise aux normes
- APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 130 900 € H.T.
- APPROUVE le plan de financement prévu : subvention ETAT = 52360 € autofinancement commune = 78 540 €
- DEMANDE à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2015 complémentaire la subvention de 52 360 €. pour la réalisation de cette opération.
- DIT que les travaux conformément à l'AD'AP se réaliseront en trois tranches : 2016-2017-2018
- DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Délibération n°16-2015: DEMANDE D'ANALYSES DES EAUX DE RUISSELLEMENT EN AVAL DU ROND POINT DU TUNNEL DU CHAT

Le Président de la commission environnement rappelle les demandes réitérées de certains habitants qui ont été reçu à nouveau lors de la réunion du 1^{er} avril dernier.

En présence des contestations persistantes envers les diverses analyses réalisées depuis quelques mois, et afin de rassurer tout le monde, la commission a proposé de solliciter la désignation par le tribunal compétent d'un expert indépendant, ce que les personnes présentes à la réunion ont approuvé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de saisir le Tribunal Administratif de Grenoble pour solliciter cette expertise.
- DECIDE pour ce faire de mandater un avocat qui préparera une requête contradictoire envers le Conseil Général de la Savoie.

QUESTIONS DIVERSES

Commission scolaire : reçu 2 devis pour installer un interphone à l'école (portail d'entrée avec vidéo - 1 récepteur dans 1 classe + 1 récepteur dans le bureau de la direction) ; 1er devis : pour 1 récepteur : 1500€ ; pour 2 récepteurs : 2500 € ; 2ème devis : pour 1 récepteur : 2500€
L'employé communal se propose de faire l'installation (il n'y aurait que le matériel à acheter - environ 500€) et de ce fait, il connaîtrait bien l'installation, et pourrait bien le réparer si besoin.

Monsieur le Maire informe que les poteaux d'incendie doivent être vérifiés, le service de l'eau le fera pour 50 €/poteau.

Concernant les travaux de sécurisation de la traversée de Champrond, Monsieur le Maire propose de rencontrer les habitants.

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal de Yenne a sollicité la communauté de communes dans le cadre du regroupement des intercommunalités qu'une réflexion soit menée auprès de la CALB (communauté d'agglomération du lac du Bourget) et la communauté de communes de Belley.

Salle des fêtes : Quand un locataire de la salle des fêtes paie pour le nettoyage de la salle, ce dernier doit être effectué le lundi pour l'utilisation par les associations, l'employé responsable du ménage de la salle des fêtes n'étant pas disponible le lundi, il convient de trouver une solution en proposant ces heures de ménage à un autre employé communal.

Cérémonie du 8 mai : 10h45 au monument aux morts avec Music'Yenne et vin d'honneur à l'issue.

La séance est levée à 22 heures 25.